

Elections municipales 2026

Améliorer l'accès aux soins



✓ Action n°8

Informier le public de l'organisation du système de santé et des dispositifs existants d'accès aux soins

 **Informier le public****Quel est le problème ?**

Pour avoir accès à l'offre de soins et actionner ses droits, encore faut-il les connaître. Or **il est souvent difficile d'avoir une vision claire du système de santé en France**, tant ses structures, ses acteurs et ses modes de financement sont multiples et imbriqués. Cette complexité rend l'accès à l'information et aux soins parfois confus pour la population, ce qui entraîne des inégalités d'accès, des démarches administratives lourdes et une perte de confiance dans le système.




Les leviers de mise en oeuvre pour les élus

Leur proximité avec les habitants permet aux communes de relayer aisément l'information et accompagner la population de leur territoire dans la compréhension du système de santé. Elles sont idéalement placées pour développer une démarche participative sur les questions liées à la santé pour aider chacun à connaître les dispositifs existants, savoir vers qui se tourner et devenir acteur de sa santé.

Les communes peuvent informer le public via divers canaux :

Organisation de débats sur la santé sur leur territoire (café débat, ciné débat) ;

Informer le public

-  Conférences sur des problématiques santé (santé mentale, prévention du suicide, autisme, être parent d'un enfant porteur d'une maladie chronique etc.) ;
-  Ateliers santé ville (ex. « Mieux connaître l'offre de soins sur notre territoire : à qui s'adresser selon ses besoins ? ») ;
-  Stratégies de communication sur la santé (médias de masse, actions communautaires, communication interpersonnelle) visant à influencer les comportements individuels et collectifs.



Exemples de mise en oeuvre

Point d'accueil ou un numéro d'information santé local

Afin de faciliter l'accès aux soins pour les personnes âgées ou sans internet, **l'agglomération du Grand Poitiers** (département de la Vienne) a mis en place un guichet unique santé chargé d'orienter les habitants : "Où trouver un médecin ?", "Comment accéder à la permanence ?", "Quelles aides pour se faire soigner ?". Il fonctionne par téléphone et sur rendez-vous en mairie ou maison France Services.



Informer le public

Créer une rubrique “santé” claire sur le site web communal ou intercommunal

La **communauté de communes du Pays de Figeac** (Lot) a créé une page dédiée sur son site, indiquant la localisation des Maisons de santé / cabinets, les contacts des CPTS, SSIAD, hôpital local et MSP, des informations sur les horaires de la Maison médicale de garde, des liens vers le 15 et les plateformes de prise de rendez-vous. L'information est bien sûr mise à jour régulièrement et adaptée aux nouveaux habitants.

Créer un “Guide local de la santé” (papier + numérique)

La **mairie de Saint-Affrique** (Aveyron) édite chaque année un “Guide Santé” qui recense : médecins, dentistes, infirmiers, kinés, pharmacie, MSP, urgences, permanence de soins, transports sanitaires, dispositifs d'aide (Permanence d'accès aux soins de santé, mutuelles communales, etc.). Il est à la fois distribué au format papier en mairie et en pharmacie, et au format numérique sur le site de la ville. L'objectif : assurer une meilleure orientation des habitants et réduire les passages injustifiés aux Urgences.

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



[Défendre vos droits](#)

[Vous représenter](#)

[Agir sur les lois](#)